

# PROJET DE NORME INTERNATIONALE

## ISO/DIS 690

ISO/TC 46/SC 9

Secrétariat: ANSI

Début de vote:  
2020-02-19

Vote clos le:  
2020-05-13

---

---

## Information et documentation — Principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques et des citations des ressources d'information

*Information and documentation — Guidelines for bibliographic references and citations to information resources*

ICS: 01.140.20

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO/DIS 690

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10311509-2adb-4be0-8ef9-bc4e046ca05c/iso-dis-690>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.



Numéro de référence  
ISO/DIS 690:2020(F)

© ISO 2020

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO/DIS 690

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10311509-2adb-4be0-8ef9-bc4e046ca05c/iso-dis-690>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Geneva  
Tél.: +41 22 749 01 11  
Fax: +41 22 749 09 47  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Website: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

<b>Sommaire</b>	<b>Page</b>
Avant-propos.....	v
<b>1</b> Domaine d'application.....	<b>1</b>
<b>2</b> Références normatives.....	<b>2</b>
<b>3</b> Termes et définitions .....	<b>2</b>
<b>4</b> Principes applicables à la création de références bibliographiques.....	<b>11</b>
4.1 Objectif.....	11
4.2 Principe 1 : s'attacher à la précision des métadonnées.....	11
4.3 Principe 2 : donner la priorité à l'identification et à l'accès.....	11
4.4 Principe 3 : uniformiser la présentation des références bibliographiques.....	12
4.5 Principe 4 : définir la granularité appropriée .....	12
<b>5</b> Lignes directrices applicables à la création de références bibliographiques .....	<b>12</b>
5.1 Généralités.....	12
5.2 Faciliter la localisation de la ressource d'information citée .....	12
5.3 Refléter le contenu utilisé avec précision .....	13
5.4 Mentionner l'œuvre originale dans les références bibliographiques des œuvres dérivées....	13
5.5 Identifier fidèlement la manifestation .....	14
5.6 Prendre en compte la capacité d'accéder à des ressources d'information non publiées .....	14
5.7 Adopter un schéma de présentation uniforme.....	14
5.8 Indiquer avec précision le niveau de granularité.....	15
<b>6</b> Métadonnées .....	<b>15</b>
6.1 Généralités.....	15
6.2 Source des données .....	15
6.3 Vérification du caractère exact et complet des métadonnées .....	17
6.4 Traitement des données divergentes .....	17
<b>7</b> Éléments de données.....	<b>17</b>
7.1 Généralités.....	17
7.2 Créateur .....	19
7.3 Titre.....	28
7.4 Parties composantes .....	31
7.5 Catégorisation des formats et des types de ressource.....	33
7.6 Édition et version .....	36
7.7 Date.....	39
7.8 Informations de production .....	42
7.9 Numérotation et pagination .....	46
7.10 Titre et numéro de publications en série.....	47
7.11 Identifiants.....	49
7.12 Disponibilité et localisation .....	51
7.13 Reproductions.....	57
7.14 Relations .....	58
7.15 Autres éléments.....	63
<b>8</b> Types de ressources .....	<b>67</b>

8.1 Généralités.....	67
8.2 Monographies.....	68
8.3 Parties composantes de monographies.....	71
8.4 Publications en série et leurs parties composantes.....	73
8.5 Programmes et applications.....	79
8.6 Ressources cartographiques.....	83
8.7 Ressources audiovisuelles.....	88
8.8 Ressources artistiques et graphiques.....	93
8.9 Ressources musicales.....	98
8.10 Brevets.....	101
8.11 Rapports dans des séries et ressources d'information similaires.....	104
8.12 Documents d'archive.....	110
8.13 Jeux de données de la recherche.....	112
8.14 Sites Web et leurs parties composantes.....	117
8.15 Réseaux sociaux et services associés.....	121
8.16 Ressources d'information non publiées.....	129
<b>Annexe A (informative) Systèmes de citation.....</b>	<b>133</b>
A.1 Généralités.....	133
A.2 Système « du nom et de la date » (Système Harvard).....	134
A.3 Système numérique.....	135
A.4 Système de balise nommée.....	137
A.5 Notes courantes.....	138
A.6 Système implicite.....	139
<b>Annexe B (informative) Références bibliographiques pérennes aux ressources d'Internet.....</b>	<b>142</b>
B.1 Généralités.....	142
B.2 Options pour le référencement de ressources Web.....	143
<b>Bibliographie.....</b>	<b>150</b>

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10311509-2adb-4be0-8ef9-bc4e046ca05c/iso-dis-690>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de document ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

ISO/DIS 690

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10311509-2adb-4be0-8ef9-9c4c046ca05c/iso-dis-690>

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant : [www.iso.org/iso/fr/avant-propos](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 46, *Information et documentation*, sous-comité SC 9, *Identification et description*.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition de l'ISO 690:2010, qui a fait l'objet d'une révision technique et d'une mise à jour.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).

Le présent document contient de nombreux liens URL renvoyant à des ressources sur le Web. La pérennité de ces liens ne peut être garantie à long terme. Si une ressource a disparu ou si elle semble avoir subi d'importantes modifications, il est recommandé aux lecteurs de récupérer le contenu référencé par le lien à partir d'archives du Web.

La citation des ressources d'information utilisées comme sources est essentielle dans le domaine des sciences. Ce sujet est très bien couvert par les lignes directrices en matière de citations publiées par les universités<sup>1</sup>, ainsi que par un site Web dédié à la prévention du plagiat<sup>2</sup>.

## **iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)**

ISO/DIS 690

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10311509-2adb-4be0-8ef9-bc4e046ca05c/iso-dis-690>

---

<sup>1</sup>Par exemple : <https://pr.princeton.edu/pub/integrity/pages/cite/>, <https://integrity.mit.edu/handbook/citing-your-sources/avoiding-plagiarism-cite-your-source>

<sup>2</sup> <https://www.plagiarism.org/>

# Information et documentation — Principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques et des citations des ressources d'information

## 1 Domaine d'application

Le présent document donne des principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques. Il donne également des principes directeurs pour la rédaction de citations destinées à figurer dans des ouvrages qui ne sont pas eux-mêmes de nature essentiellement bibliographique. Il s'applique aux références bibliographiques et aux citations de ressources de tous types y compris, mais sans limitation, aux monographies, aux publications en série, aux contributions dans des monographies et des publications en série, aux brevets, aux ressources cartographiques et à diverses ressources électroniques (y compris les jeux de données de la recherche, les bases de données, les programmes et applications, les archives du Web et les réseaux sociaux, à la musique, au son enregistré, aux estampes, aux photographies, aux ressources graphiques et audiovisuelles, aux sources archivistiques et aux images animées).

Le présent document ne spécifie pas de modèle de données pour les citations exploitables informatiquement, bien qu'une telle spécification puisse être ajoutée dans une édition ultérieure du présent document.

Le présent document ne donne pas de lignes directrices pour les citations réglementaires, par exemple en référence à des affaires, des lois ou des traités, car de telles lignes directrices sont propres à chaque pays<sup>3</sup>.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10311509-2adb-4be0-8ef9-bc4e046ca05c/iso-dis-690>

Le présent document ne donne aucune recommandation quant à la nature des ressources d'information qui peuvent ou non être citées, de même qu'il ne décrit pas les risques associés, par exemple, à la citation de réseaux sociaux<sup>4</sup>.

Le présent document ne donne pas les raisons de l'importance des citations dans le domaine des sciences. Quelques exemples de sources qu'il convient de toujours citer sont donnés à l'Article 5.

L'Annexe A renvoie aux principaux articles du présent document, qui expliquent les exigences concernant les références à des documents imprimés et électroniques ou les citations de tels documents. L'Annexe B spécifie des pratiques pour faire référence à des ressources d'information du Web qui ont été archivées.

Le présent document n'impose pas un style de citation spécifique et n'indique aucune préférence pour un style de citation par rapport à un autre. Dans le présent document, le système de citation numérique (A.3) est utilisé pour la présentation des références bibliographiques.

<sup>3</sup>Par exemple, l'ALWD Guide to Legal Citation et le Bluebook sont couramment utilisés aux États-Unis sous réserve d'acceptation de la juridiction compétente.

<sup>4</sup>Certains établissements universitaires ou éditeurs scientifiques peuvent ne pas accepter de références pour certaines ressources d'information, telles que des articles Wikipedia pour des travaux de recherche et d'autres documents scientifiques.

## 2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements) :

ISO 4, *Information et documentation — Règles pour l'abréviation des mots dans les titres et des titres des publications*

ISO 216, *Papiers à écrire et certaines catégories d'imprimés — Formats finis — Séries A et B, et indication du sens machine*

ISO 639-1, *Codes pour la représentation des noms de langue — Partie 1 : Code alpha-2*

ISO 832, *Information et documentation — Description et références bibliographiques — Règles pour l'abréviation des termes bibliographiques*

ISO 3166-1, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 1 : Codes de pays*

ISO 3166-2, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 2 : Code pour les subdivisions de pays*

ISO 5127:2017, *Information et documentation — Fondations et vocabulaire*

ISO 8601-1, *Date et heure — Représentations pour l'échange d'information — Partie 1 : Règles de base*

ISO 8601-2, *Date et heure — Représentations pour l'échange d'information — Partie 2 : Extensions*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

— ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>

— IEC Electropedia : disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org>

### 3.1

#### application

logiciel ou programme qui est spécifique à la solution d'un problème d'application

[SOURCE : ISO/IEC 20944-1:2013]

**3.2****ARK**

archival resource key

*identifiant pérenne* (3.30) servant à identifier des objets de tout type

Note 1 à l'article : L'identifiant ARK a été implémenté par la California Digital Library pour les institutions qui conservent des objets numériques archivés. Il souligne le principe de gestion des ressources et de leurs systèmes de dénomination au fil du temps.

[SOURCE : Page d'accueil ARK]

**3.3****actif**

toute chose appartenant à une personne ou un organisme et qui possède de la valeur

Note 1 à l'article : Il existe de nombreux types d'actifs, notamment : a) les informations ; b) les logiciels, tels que programmes ou applications ; c) les actifs physiques, tels que des ordinateurs ; d) les services ; e) les personnes, ainsi que leurs qualifications, compétences et expériences ; f) les actifs incorporels, tels que la réputation et l'image.

Note 2 à l'article : Voir également l'ISO 10668:2010, 2.1 et l'ISO/IEC TR 21000-1:2004, 2.2.

[SOURCE : ISO 5127:2017, 3.1.1.43]

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

**3.4****cote**

référence permettant au responsable du fonds de localiser un *document* (3.13) dans un établissement de conservation

[ISO/DIS 690](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10311509-2adb-4be0-8ef9-bc4e046ca05c/iso-dis-690)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10311509-2adb-4be0-8ef9-bc4e046ca05c/iso-dis-690>

**3.5****citation**

référence dans une *ressource d'information* (3.18) à une autre ressource d'information ou à une partie d'une ressource d'information

[SOURCE : ISO 5127:2017, 3.5.8.16]

**3.6****collection**

tout ensemble d'un ou plusieurs *actifs* (3.3), enregistrements, *jeux de données* (3.11) ou *items* (3.19) sous une forme physique ou numérique, assemblés sur la base de certaines caractéristiques communes pour une finalité donnée ou comme résultat d'un processus donné

[SOURCE : ISO 5127:2017, 3.6.1.05]

**3.7****partie composante**

entité fournie par un créateur pour faire partie d'un *document* (3.13) hôte, qui peut avoir plusieurs créateurs

Note 1 à l'article : Une partie composante peut être une contribution intellectuelle, par exemple un article, une photographie incorporée dans une page Web ou un élément de données dans un jeu de données.

EXEMPLE Un article dans un fascicule ou volume d'une publication en série.

### 3.8

#### **ressource continue**

ressource sur tout support dont la publication se poursuit au cours du temps sans que la fin en soit prédéterminée et qui est mise à la disposition du public

[SOURCE : ISO 5127:2017, 3.4.1.05]

### 3.9

#### **créateur**

toute entité (collectivité, famille ou personne) qui a créé, accumulé et/ou mis à jour des *documents* (3.13) dans l'exercice d'une activité personnelle ou professionnelle

[SOURCE : ISO 5127:2017, 3.7.1.06]

### 3.10

#### **base de données**

*collection* (3.6) d'informations exploitables informatiquement organisées de façon à être aisément accessibles, gérées et mises à jour

Note 1 à l'article : Certaines bases de données ou fichiers d'une base de données peuvent aussi constituer une monographie ou une publication en série. Dans les cas où il est possible de déterminer rapidement qu'un document électronique donné est une monographie ou une publication en série, cette terminologie est préférable au terme générique « base de données ».

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

[SOURCE : ISO 8459:2009, modifiée]

### 3.11

#### **jeu de données**

*collection* (3.6) significative du point de vue logique ou groupe de données similaires ou connexes, généralement regroupées à des fins d'archivage ou de recherche

ISO/DIS 690

data/standards/iteh/preview/standards/iso/16011/500-2020-01/690-9  
http://690.9/iteh/690

Note 1 à l'article : Un jeu de données est organisé en un certain type de structure de données. Dans une base de données, par exemple, un jeu de données peut contenir une collection de données organisationnelles (noms, salaires, coordonnées, chiffres de ventes, etc.). La base de données elle-même peut être considérée comme un jeu de données, de même que les corpus de données qui s'y trouvent et qui se rapportent à un type d'information particulier, tels que les données de ventes pour un service spécifique d'une entreprise (voir <http://whatis.techtarget.com/definition/data-set>).

[SOURCE : ISO 2789:2013, modifiée]

### 3.12

#### **Digital Object Identifier**

nom DOI®

chaîne normalisée servant à identifier un objet physique, numérique ou abstrait et à fournir une *résolution* (3.38) pérenne sur l'objet ou des informations le concernant

Note 1 à l'article : Le DOI est spécifié dans l'ISO 26324.

[SOURCE : ISO 5127:2017, 3.2.5.17]

**3.13****document**

information portée sur un support, ou objet matériel, qui peut être traité(e) comme une unité dans un processus de traitement documentaire

Note 1 à l'article : Dans le présent document, comme dans l'ISO 5127:2017, « ressource d'information » est utilisé comme terme générique pour couvrir d'autres types de ressources en complément des documents.

Note 2 à l'article : Les documents sont souvent les *manifestations* (3.22) d'*œuvres* (3.49). Ils peuvent avoir des formes et des caractéristiques très différentes.

Note 3 à l'article : Dans certaines pratiques professionnelles, les documents sont parfois appelés « supports », « titres » ou « items ». Dans les pratiques de bibliothèque, les termes « publication », « ressource » et « ressource d'information » sont également utilisés.

[SOURCE : ISO 5127:2017, 3.1.1.38]

**3.14****œuvres graphiques**

représentations graphiques telles que des photographies (y compris les négatifs et les diapositives), gravures, estampes, dessins, affiches, cartes illustrées, etc.

**3.15****système Handle**

système complet pour attribuer, gérer et résoudre des *identifiants pérennes* (3.30), appelés anses, attribués à des objets numériques et à d'autres ressources Internet

[SOURCE : RFC 3650]

[ISO/DIS 690](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10311509-2adb-4be0-8ef9-bc4e046ca05c/iso-dis-690)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10311509-2adb-4be0-8ef9-bc4e046ca05c/iso-dis-690>

**3.16****page d'accueil**

page de destination

*page Web* (3.47) qui sert de point d'entrée pour une *ressource d'information* (3.18), telle qu'un *jeu de données* (3.11) de la recherche ou un *site Web* (3.48)

**3.17****identifiant**

chaîne de données ou pointeur qui, seul(e) ou en combinaison avec d'autres éléments, établit l'identité d'un *document* (3.13), d'une institution ou d'une personne

[SOURCE : ISO 5127:2017, 3.1.12.19]

**3.18****ressource d'information**

*œuvre* (3.49), *manifestation* (3.22) ou *item* (3.19) sous forme physique ou numérique, ou tout autre *actif* (3.3) qui contribue au savoir

Note 1 à l'article : Une ressource d'information peut renvoyer à un actif, à un enregistrement, à un jeu de données, à un document ou à une partie composante d'un document.

### 3.19

#### item

exemplaire individuel d'une *manifestation* (3.22)

[SOURCE : ISO 5127:2017, 3.2.1.10]

### 3.20

#### titre clé

nom unique d'une ressource continue, établi par le réseau de l'ISSN et inséparablement lié à son ISSN

Note 1 à l'article : Le titre clé peut être identique au titre propre de la ressource (voir 3.1.7) ; ou, dans un but d'unicité, être construit par l'ajout, à la suite du titre propre et entre parenthèses, d'éléments d'identification et/ou de qualificatifs tels que le nom de la collectivité éditrice, le lieu de publication, une mention d'édition, etc. Se référer au *Manuel de l'ISSN*.

[SOURCE : ISO 3297:2020]

### 3.21

#### format paysage

orientation d'une page dont le côté le plus long est disposé à l'horizontale dans le sens de la lecture

### 3.22

#### manifestation

matérialisation d'une *œuvre* (3.49)

Note 1 à l'article : Dans la pratique, il peut être difficile de dire si, par exemple, une traduction est une œuvre indépendante ou une expression, au sens donné par le modèle Functional Requirements for Bibliographic Records (Fonctionnalités requises des notices bibliographiques), ou FRBR. Les éditions linguistiques et géographiques peuvent donc être considérées comme des œuvres distinctes ou comme des manifestations, en désaccord avec le modèle FRBR utilisé dans les règles de catalogage RDA (Ressources : description et accès).

[SOURCE : ISO 5127:2017, 3.2.1.08, modifiée — ajout de la référence aux FRBR.]

### 3.23

#### hauteur de carte

mesure verticale d'une carte dans le sens de la lecture

### 3.24

#### série cartographique

ensemble de cartes en feuilles associées, conçu pour constituer un seul groupe, généralement identifiable par des caractéristiques communes telles qu'un titre collectif, un système de numérotation de feuille et la même échelle

Note 1 à l'article : En général, une série cartographique est l'œuvre du même service cartographique.

### 3.25

#### indication de la série cartographique

*identifiant* (3.17) numérique ou alphanumérique donné par l'éditeur à une carte en feuille, une *série cartographique* (3.24) ou un atlas

**3.26****ressource monographique**

publication monographique  
monographie

*publication* (3.32) sous forme imprimée ou non, complète en une seule partie ou destinée à l'être en un nombre limité de parties

**3.27****bord du dessin**

ligne séparant le corps d'une carte de la marge de cette carte

**3.28****péage d'accès numérique**

méthode de restriction d'accès à un contenu consultable uniquement en contrepartie d'un paiement

**3.29****permalien**

lien permanent

*URL* (3.43) destinée à rester inchangée pendant une longue période

**3.30****identifiant pérenne**

*identifiant* (3.17) unique qui garantit un accès permanent à un objet numérique en fournissant à celui-ci un accès indépendamment de son emplacement physique ou de son détenteur actuel

[SOURCE : ISO 24622-1:2015]

**3.31****URL pérenne**

Persistent Uniform Resource Locator (localisateur uniforme de ressource pérenne)

PURL

service de nommage et de *résolution* (3.38) des ressources trouvées communément sur Internet

Note 1 à l'article : Une PURL ressemble à une URL, à ceci près qu'elle pointe vers un service de résolution plutôt que vers l'emplacement réel de la ressource numérique. Le service de résolution redirige ensuite l'utilisateur vers l'URL appropriée.

[SOURCE : Persistent URL]

**3.32****publication**

message ou *document* (3.13) destiné à une diffusion générale ou à la vente et habituellement produit en plusieurs exemplaires

Note 1 à l'article : Dans le présent document, le terme « publication » est utilisé pour les ressources d'information auxquelles les références seront ajoutées par les auteurs.

[SOURCE : ISO 5127:2017, 3.1.8.27]

**3.33****préprint**

manuscrit qui n'a pas encore suivi le processus de contrôle par des pairs

### 3.34

#### conservation

toutes les mesures prises, y compris les décisions d'ordre financier et stratégique, pour maintenir l'intégrité des *documents* (3.13) ou des *collections* (3.6) et en prolonger la durée de vie

[SOURCE : ISO 5127:2017, 3.2.1.39]

### 3.35

#### programme

unité syntaxique conforme aux règles d'un langage de programmation particulier et qui est composée des déclarations et instructions nécessaires pour assurer une fonction ou une tâche donnée, ou résoudre un problème donné

[SOURCE : ISO/IEC 2382:2015]

### 3.36

#### référence bibliographique

données décrivant une *ressource d'information* (3.18) ou une partie d'une ressource d'information, suffisamment précises et détaillées pour l'identifier et permettre de la localiser et d'y avoir accès

Note 1 à l'article : Une référence bibliographique peut être une partie d'une liste de ressources ; l'en-tête d'un résumé ou d'une analyse critique ; une note annexée à un texte, en bas de page ou à la fin du texte ; ou une indication intégrée dans le texte.

### 3.37

#### données de la recherche

données recueillies, observées ou créées à des fins d'analyse des données pour produire les informations et les résultats d'une recherche originale

[SOURCE : ISO 5127:2017, 3.1.10.10] <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10311509-2adb-4be0-8ef9-bc4e046ca05c/iso-dis-690>

### 3.38

#### résolution

acte consistant à fournir des services associés au *document* (3.13), à l'institution ou à la personne identifié(e)

Note 1 à l'article : Différents services peuvent être fournis, parmi lesquels l'association de l'identifiant à un ou plusieurs localisateurs pour le document identifié, la fourniture de métadonnées concernant le document ou l'institution dans un format approprié, ou la mise à disposition d'une manifestation du document sans nécessiter d'intermédiaire.

Note 2 à l'article : Les services de résolution sont fournis par des applications spéciales appelées résolveurs. Par exemple, les systèmes DOI et Handle utilisent le logiciel HANDLE.NET. Du point de vue du réseau, une résolution d'identifiant pérenne forme une couche fonctionnelle supplémentaire au-dessus des protocoles réseau tels que HTTP. Une URL résultant d'une résolution d'identifiant pérenne peut être redirigée vers une autre URL par le biais d'une redirection HTTP.

**3.39****publication en série**

*publication* (3.32) sous forme imprimée ou non, publiée en parties successives, portant généralement une indication d'ordre numérique ou chronologique et conçue pour être publiée indéfiniment, quelle que soit sa périodicité

Note 1 à l'article : Les publications en série comprennent les périodiques, les revues, les journaux, les annuaires, etc.

[SOURCE : ISO 5127:2017, 3.4.1.28.01]

**3.40****collection éditoriale**

collection de monographies

groupe de *ressources d'information* (3.18) distinctes, reliées entre elles par le fait que chacune porte, outre son titre propre particulier, un titre collectif s'appliquant à l'ensemble

Note 1 à l'article : Les ressources d'information, prises individuellement, peuvent être numérotées ou non.

[SOURCE : ISO 5127:2017, 3.4.1.27.02, modifiée — remplacement de « ressources » par « ressources d'information » dans la définition et dans la Note, ajout d'une référence pour la définition de « ressource d'information » et suppression des références internes aux termes fournis dans le document d'origine]

**3.41****réseaux sociaux**

technologies et pratiques en ligne utilisées par des personnes pour partager entre elles leurs opinions, leurs connaissances, leurs expériences et leurs perspectives, qui transforment les interactions traditionnelles de type un-à-plusieurs en interactions de type plusieurs-à-plusieurs

[SOURCE : ISO 19731:2017]

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10311509-2adb-4be0-8ef9-bc4e046ca05c/iso-dis-690>

**3.42****URI**

Uniform Resource Identifier (identificateur uniforme de ressource)

séquence compacte de caractères qui identifie une ressource abstraite ou physique

[SOURCE : ISO/IEC 12785-1:2009]

**3.43****URL**

Uniform Resource Locator (localisateur uniforme de ressource)

mécanisme d'identification de *documents* (3.13) sur Internet consistant à spécifier l'adresse de la ressource et le protocole d'accès utilisé

[SOURCE : ISO 28258:2013]